



Droit de garde et interdiction de voir mon fils

Par Visiteur

Bonjour,
je vis en union libre avec le pere de mon fils agé de 4 ans,je souhaite me séparé de lui et aller vivre à la Réunion aupres de ma soeur.Mon fils porte son nom,il l'a reconnu en premier et moi à ma sortie de maternité.quels sont mes droits et les siens,peut il m'interdire de partir avec mon fils,que dois-je faire?

Par Visiteur

Bonjour,

Tant que le JAF n'a pas statué sur votre situation, il y a partage de l'autorité parentale et le père est tout à fait en droit de vous empêcher de partir avec votre fils.

Il faut donc que vous saisissiez le JAF (à défaut d'accord amiable avec le père) afin que ce dernier mette en place les droits de chacun (notamment un droit de visite et d'hébergement pour monsieur) et qu'il fixe le montant d'une pension alimentaire pour le petit bout de choux.

Une fois que le JAF aura statué, vous serez libre comme l'air et pourrez en principe partir avec votre fils.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.

Par Visiteur

Merci pour votre réponse